



Droit du parent ayant la résidence des enfants

Par **naevma**, le **30/03/2011** à **20:12**

Bonjour,

mon frère a quitté sa femme, ils ont 3 enfants, sa femme a demandé le divorce, une ordonnance de non conciliation a été émise par le juge qui établit la résidence des enfants chez la mère avec un droit de visite élargi au père a savoir tous les mercredis soirs + 1 week end sur 2, la moitié des vacances scolaires...

mon frère ne s'est pas rendu a la conciliation...

le dialogue est bien entendu très difficile entre eux, et maintenant, son ex femme le menace de partir vivre a paris, donc a 800km du père...

étant donné que le droit de visite est élargi aux mercredi soirs, quels sont ses recours?
peut il l'empêcher de partir en passant cette fois devant le juge?

merci d'avance...

Par **mimi493**, le **30/03/2011** à **21:22**

Non, il ne peut pas l'empêcher de partir. Par contre, il peut faire une requête au JAF pour avoir la résidence exclusive des enfants

Par **naevma**, le **31/03/2011** à **21:02**

merci